

Travail présence si paiement

Par mathildev, le 04/08/2016 à 10:26

bonjour

Je suis artiste et donc intermittente du spectacle.

Embauchée pour 5 jours consécutifs sur une prestation.

Arrivée là bas mon employeur refuse que je travaille.

Il me dit de rentrer chez moi que je serai quand même payé (la seule de l'équipe, les autres font la prestation)

que dois je faire? rester, partir? faire signer un papier?

Qu'est ce que je risque?

merci par avance

Par Visiteur, le 04/08/2016 à 10:54

Bonjour,

ce n'est que verbal ? donc aucune valeur à mon sens ! le risque est de ne pas être payée tout simplement !

Par P.M., le 04/08/2016 à 11:34

Bonjour,

Il serait prudent effectivement que l'employeur vous confirme par écrit ce qu'il vous a dit...

Par mathildev, le 04/08/2016 à 16:24

oui c'est verbal, l'employeur refuse que je reste sur place et fasse mon travail. merci beaucoup pour vos réponses rapides

Par **P.M.**, le **04/08/2016** à **16:48**

Donc il vous reste à lui demander un écrit ou à l'extrème rigueur, s'il refuse, à lui envoyer une

lettre recommandee avec AR relatant ses propos et son engagement	